

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 4 avril 2019**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2019\_03\_01 FIN-(7.1) – VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET DU SIVU DE LA CLE DES CHAMPS**

**DATE DE CONVOCATION : 28 MARS 2019**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 11 AVRIL 2019 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Le Conseil Communautaire décide de modifier ainsi l’ordre du jour : Retrait de la délibération n°2019\_03\_39 « Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain à l’EPFL » (devenue sans objet) et ajoute la délibération n°2019\_03\_39 « Constitution d’un groupement de commandes en vue de la passation de marchés de travaux de voiries et réseaux à Lucey ».

<b><u>Étaient présents :</u></b>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE (ayant la procuration de C. VERDELET), Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (ayant la procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de C. GAY), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Olivier HEYOB (ayant la procuration de M. VERGEOT), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de F. EZAROIL), Lucette LALEVEE, Marie VIOT (ayant la procuration de C. CAMUS), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Guy SCHILLING, Pascal MATTEUDI, Etienne MANGEOT (ayant la procuration de S. LAGARDE), Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Christian HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Alain BOURGEOIS, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Stéphanie LAGARDE, Jean-Marie HORNUT.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	11 avis de procuration
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	1 avis
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	André MAGNIER
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	54 présents
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	65 votants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,

Faisant suite à la dissolution du SIVU de La Clé des Champs, le Président certifie que le compte de gestion concorde avec les écritures administratives du syndicat pour l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018. Aussi, il invite le Conseil Communautaire à approuver le compte de gestion afférent.

L'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. » Pour autant, ces dispositions n'ont pas entendu établir à l'égard du président de semblables obligations lorsque le compte débattu par l'assemblée délibérative relate uniquement les opérations effectuées par son prédécesseur.

Par conséquent, avant de procéder au vote, le Président de la Communauté Terres Toulouses, Monsieur Fabrice CHARTREUX, constate l'absence de Monsieur Patrick THIERY, en sa qualité de Président en exercice en 2018 du SIVU de La Clé des Champs.

Le Président présente le Compte Administratif 2018 du budget principal du syndicat intercommunal à vocation unique gestionnaire du centre multi-accueil de Manonville et invite le Conseil à délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Monsieur DOMINIAK s'abstenant :**

**- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et en conséquence approuve le compte de gestion 2018 relatif au budget principal du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de La Clé des Champs**

**- Adopte le compte administratif 2018 du SIVU (tel qu'arrêté ci-après – vue d'ensemble) :**

	<i>en €</i>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Investissement	12 722,88	82 767,12	70 044,24
	Fonctionnement	308 690,71	322 630,36	13 939,65
	<b>TOTAL</b>	<b>321 413,59</b>	<b>405 397,48</b>	<b>83 983,89</b>
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (résultat antérieur)	Investissement	0,00	33 721,77	33 721,77
	Fonctionnement	0,00	26 876,40	26 876,40
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>60 598,17</b>	<b>60 598,17</b>
RESULTAT CUMULE (PAS DE R.A.R.)	Investissement	12 722,88	116 488,89	103 766,01
	Fonctionnement	308 690,71	349 506,76	40 816,05
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>321 413,59</b>	<b>465 995,65</b>	<b>144 582,06</b>

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

